



ARCHITECTURE ET SECURITE INCENDIE

FORMATION SOUTENUE PAR LA DAPA

Description générale

S'inscrivant dans un contexte réglementaire et contractuel de plus en plus dense et évolutif, la maîtrise de la prévention du risque incendie dans l'élaboration des projets de construction de bâtiments nécessite de plus en plus de connaissances globales et spécifiques.

L'architecte, le maître d'œuvre ou le professionnel impliqué dans les phases de conception du projet, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage élaborant le programme ou tout intervenant sous la responsabilité duquel la construction sera réalisée se doit de maîtriser les obligations en matière de sécurité incendie.

Si la bonne connaissance des objectifs définis dans les référentiels officiels constitue une base incontournable pour appréhender sereinement l'esquisse du projet, il devient rapidement nécessaire de connaître les modalités spécifiques des textes et de les confronter à la réalité du terrain : en effet, chaque projet, dans son cadre particulier, avec ses contraintes spécifiques, constituant un prototype, il n'est pas envisageable pour le concepteur de se contenter d'appliquer « à la lettre » telle texte réglementaire dans un domaine donné, mais plutôt de répondre avec pertinence et professionnalisme aux obligations relevant de sa responsabilité de maître d'œuvre.

De plus, si la dimension « sécurité incendie » constitue un point de passage obligé faisant généralement l'objet d'un avis de l'Administration dont l'architecte ne peut pas s'affranchir, il ne doit pas non plus oublier que de nombreuses réglementations devront être prises en compte dans des domaines tout aussi réglementaires (acoustique, thermique, santé, éclairage,...) dont l'interaction est à maîtriser et non à subir.

Partenariats

L'ÉCOLE NATIONALE DES OFFICIERS DES SAPEURS-POMPIERS – ENSOSP

Créé en 1967, cet établissement public dépendant du Ministère de l'Intérieur, l'ENSOSP joue un rôle prédominant dans la formation des différents acteurs de la prévention (sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, sous-officiers et officiers incluant également les agents des services de santé et de secours médicaux).

L'ENSOSP exerce ses missions fondamentales dans le cadre de la commande de formation passée par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

Pour satisfaire l'ensemble des formations dont elle a la charge, l'ENSOSP s'appuie sur le concours d'enseignants pluridisciplinaires. Composé essentiellement d'intervenants vacataires, le réseau compte aujourd'hui 300 enseignants d'origines diverses en contact permanent avec l'environnement professionnel des sapeurs-pompiers.

L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS ET CADRES AGRÉÉS PAR LE CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION – AGRÉPI

Créé en 1968 et regroupant les anciens élèves du CNPP (Institut Supérieur de Sécurité Incendie (INSSI), Études des risques industriels et commerciaux – vol malveillance (CERIC), Étude des risques technologiques (ÉRITEC), cette association compte plus de 600 adhérents et est la plus importante de France.

Exerçant dans le monde de l'assurance, de l'entreprise (exploitant, fabricants, fournisseurs), de l'ingénierie, des services publics et spécialisés de l'État, les membres de l'AGRÉPI s'attachent, dans le cadre de la maîtrise des risques, à mettre en œuvre les actions de prévention et protection après identification et évaluation. L'AGRÉPI participe à l'ensemble des évolutions réglementaires et contractuelles au titre de représentant des utilisateurs.

Objectif

La formation propose des outils pour :

- apporter les informations nécessaires à la connaissance des pratiques professionnelles en matière de réglementation incendie et de maîtrise des risques en vue de leur intégration dans le projet d'architecture situer le projet architectural dans le contexte réglementaire et contractuel
- comprendre le parcours du dossier établi par le maître d'œuvre
- connaître les rôles des divers acteurs liés à la prévention du risque incendie
- présenter le parcours du projet au travers d'exemples concrets
- analyser les évolutions récentes dans le domaine réglementaire et dans le domaine contractuel (assurance des risques industriels)
- définir les orientations futures notamment en matière d'ingénierie de la sécurité incendie.

Débouchés

Expertise au sein de l'entreprise, qu'il s'agisse du développement des compétences des chefs de projet, ou de la spécialisation des personnes au service de l'ensemble des projets de l'entreprise.

Postes spécialisés au sein de structures de maîtrise d'ouvrage.

Création d'entreprise spécialisée agissant en tant que partenaire d'agences d'architecture.

Déroulement du stage

Dix-huit heures réparties sur 3 jours.

5,6,7 novembre 2009

800 euros par personne. (-10% pour les DESA)

Le prix comprend les frais pédagogiques et les pauses.

Il ne comprend pas la restauration de midi.

Lieu :

Les formations ont lieu à l'Ecole Spéciale d'Architecture, 254 boulevard Raspail - 75014 Paris

Horaires :

De 9h15 à 17h15

Cible du stage

Architectes, bureaux d'études techniques, maîtres d'ouvrages, exploitants, AMO, élèves officiers des sapeurs-pompiers.

Pré-requis : maîtrise du processus de production des projets architecturaux et d'aménagement.

Intervenants pressentis

Responsable de la formation : M.Garcin, Architecte DESA- AGREPI- Ingénieur Sécurité

Officiers de Sapeurs-pompiers : ENSOSP, Lt-Col BELHACHE

Préventionnistes : ENSOSP

Architectes : M. GARCIN

Ingénieurs et consultants : M. NICOLAS (AURME), M. ROSSI (THEMISS)

Contrôleurs techniques : AGRÉPI

Fabricants : PN CARON (CHUBB), FFMI

Assureurs : P. GAVID (AXA), M ; LEGRANDJACQUES (CAMACTE)

Spécialistes : à préciser.

Contenu de la formation

1 ^{er} jour	Matinée	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la formation• Le contexte réglementaire (réglementations applicables en matière d'incendie, de sûreté urbaine, d'accessibilité) et contractuel (assurance)• La résistance au feu et la réaction au feu• Le désenfumage
	Après-midi	<ul style="list-style-type: none">• Les Systèmes de Sécurité Incendie• L'extinction automatique (sprinkleur)• La coordination SPS et SSI• Le contrôle technique
2 ^{ème} jour	Matinée	<ul style="list-style-type: none">• Les Établissements Recevant du Public
	Après-midi	<ul style="list-style-type: none">• Les immeubles de Grande Hauteur• Les bâtiments d'habitation• Les établissements industriels et commerciaux• Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
3 ^{ème} jour		<ul style="list-style-type: none">• Le dossier de demande de permis de construire et la notice de sécurité• Exemple d'étude de dossier par la commission de sécurité• L'ingénierie de la sécurité incendie : prise en compte dans la réglementation incendie• La place de la sécurité dans la conception architecturale et urbaine• Les évolutions réglementaires et les travaux en cours